



Mairie de FEGERSHEIM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N°2022/60 ~ ~ ~ ~ ~ ARRETE PORTANT LIMITATION DE VITESSE

Le Maire de la Commune de FEGERSHEIM,
Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;
Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 modifiés relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifiés et complétés ;
Vu le Code de la Route notamment ses articles R412-28 ; R432-1 ; R411 et suivants ; R130 et R130-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2 ; L2213-4 et L2215-3 ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures indispensables afin de veiller à la commodité et sécurité de passage dans les rues ;

ARRETE

Les règles de circulation sur le territoire de la commune de FEGERSHEIM sont modifiées comme suit pendant toute la période de travaux :

ARTICLE 1^{er} : RUE DE LYON

Ajouter : **Règlementation 3.02.05**
 VOIE A VITESSE LIMITÉE A 30 KM/H
 - *De la fin de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny jusqu'à la zone de travaux.*


ARTICLE 4 : Les termes des articles précédents seront applicables dès la pose de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié aux lieux habituels dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg : Service signalisation, Service Voirie,
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de FEGERSHEIM,
 - Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Chargé chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Fegersheim, le 12 avril 2022

Le Maire,

Thierry SCHAAL



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20220407-2022-60-AI
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022